



Newsletter

Avril 2014

Nous élargissons constamment notre palette de prestations

Swiss Life Pension Services AG (SLPS) est la société de conseil et de gestion de Swiss Life dans le secteur des caisses de pensions. SLPS génère des recettes d'honoraires sans immobilisation de capital. Son activité principale comprend un conseil indépendant ainsi que des prestations d'externalisation pour les caisses de pensions autonomes et semi-autonomes.

Vous trouverez ci-après un aperçu des prestations développées récemment dont le but premier est d'aider les caisses de pensions à augmenter leur transparence et à rendre leurs placements d'actifs plus compréhensibles.

A partir de novembre 2013, nous avons étendu notre offre de services d'externalisation à la comptabilité des titres pour les caisses de pensions. En adéquation avec cette nouvelle prestation, nous développons notre palette de services dans le domaine du contrôle des investissements, lui aussi destiné aux caisses de pensions.

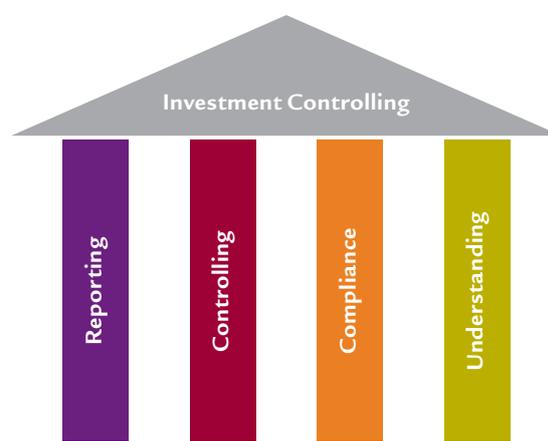
De nos jours, le contrôle des investissements fait souvent partie des prestations offertes par la banque de dépôt faisant office de dépositaire global («Global Custodian»). Pour une caisse de pensions, le rôle premier d'un dépositaire global est d'offrir un lieu de dépôt central pour les titres. Le dépositaire global est responsable de la garde et de la comptabilisation du patrimoine. Généralement, les banques cumulent mandats de gestion du patrimoine, activités dépositaires et activités de contrôle des investissements (directement ou indirectement via des filiales ou des participations). Depuis l'entrée en vigueur de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, cette combinaison pose quelques problèmes. En effet, dans ce cas, le dépositaire global ne devrait pas se contenter d'analyser le processus et les décisions des gestionnaires internes et externes, mais devrait également poser des questions critiques afin d'évaluer le plus objectivement possible les rendements obtenus et vérifier si la stratégie de placement est respectée.

Cette ambiguïté se nomme conflit d'intérêt car il est évident qu'un dépositaire global, exerçant également la fonction de vérificateur des investissements d'un gestionnaire de patrimoine de la même institution se contrôle lui-même! Cette situation suscite ainsi un problème de gouvernance, même en cas de séparation organisationnelle, car attendre du dépositaire global qu'il exerce ses fonctions de contrôleur en prenant en considération les propres intérêts de l'institution pour laquelle il travaille est une illusion.

SLPS a soulevé et analysé ce problème lors d'entretiens menés auprès de sa clientèle et a décidé d'intégrer le contrôle des investissements à sa palette de services. Pour comprendre notre approche, il faut tout d'abord prendre en compte le processus d'investissement global qui débute avec l'élaboration de la stratégie de placement, en fonction des engagements et des rendements théoriques recherchés. Sur ces bases, la mise en œuvre opérationnelle pourra être définie et ensuite peaufinée grâce à l'apport d'un contrôle autonome au niveau des décisions tactiques et stratégiques en matière de placements.

Nos prestations de contrôle des investissements

Nos prestations de contrôle des investissements englobent les domaines suivants:



Grâce à ses quatre piliers, notre outil de contrôle des investissements appelé *I. GPS-Tool*¹ permet de définir le positionnement précis des investissements effectués par la caisse de pensions. Cette approche structure la problématique liée au contrôle et donne à celles-ci, de façon ponctuelle, une vision globale de leurs stratégies d'investissement. Les éventuels décisions et changements stratégiques se fondent ainsi sur des informations concrètes. Le contrôle n'est donc plus «seulement» un contrôle axé sur le passé qui tient compte de la performance des différents gestionnaires de fortune et les compare, mais un véritable instrument de gestion stratégique.

L'*I. GPS-Tool* de SLPS permet d'effectuer des analyses claires et compréhensibles du travail d'un gestionnaire de fortune et contribue ainsi à la création de valeur ajoutée en relation avec l'ensemble du processus d'investissement.

L'*I. GPS-Tool* assure une transparence accrue au niveau des contrôles grâce à l'analyse des résultats (performance absolue ou évolution du degré de couverture), de la qualité (performance relative ou transposition des objectifs tactiques et stratégiques en matière d'investissement), des risques (écarts par rapport au benchmark) ainsi que du style de placement choisi. Les résultats de cette analyse seront édités sous la forme d'un rapport qui sera remis trimestriellement (la fréquence désirée peut être définie).

Ce rapport permet, par conséquent, d'établir un examen et une évaluation neutre du positionnement du patrimoine par rapport aux attentes en matière de placement, à la stratégie d'investissement, à la performance relative, au processus de gestion ainsi qu'un contrôle lié au respect des différentes directives définies par le comité d'investissement.

Rapport partiel «Reporting»

«Reporting» signifie: surveillance systématique des placements. Ce rapport contient toutes les informations pertinentes nécessaires à la réalisation des objectifs de placement. Il donne une image globale (positionnement structurel) des actifs détenus par une caisse de pensions.

Cette approche permet de surveiller les changements dans les trois domaines suivants:

- Changements liés aux besoins de la clientèle
- Changements sur les marchés des capitaux
- Changements de la répartition actuelle des actifs par rapport à l'allocation des actifs stratégiques.

Rapport partiel «Controlling»

Alors que le rapport partiel «Reporting» permet de surveiller les changements, la partie «Controlling» permet, quant à elle, de mesurer les résultats obtenus.

Ce rapport ne fournit pas seulement une analyse de la performance. Il indique aussi le comportement des gestionnaires de fortune et fait ressortir (en absolu/relatif) leurs points forts et leurs points faibles.

Rapport partiel «Compliance»

Lorsque la stratégie de placement est définie et que les mandats de gestion sont attribués, il est nécessaire de surveiller et de s'assurer de la conformité et du respect des directives liées aux différents mandats. On parle ici d'un processus en continu qui comprend la vérification et la surveillance des directives de placement préconisées par l'OPP2 et ceux définies par le comité d'investissement de la caisse de pensions (entre autre, le respect des marges tactiques).

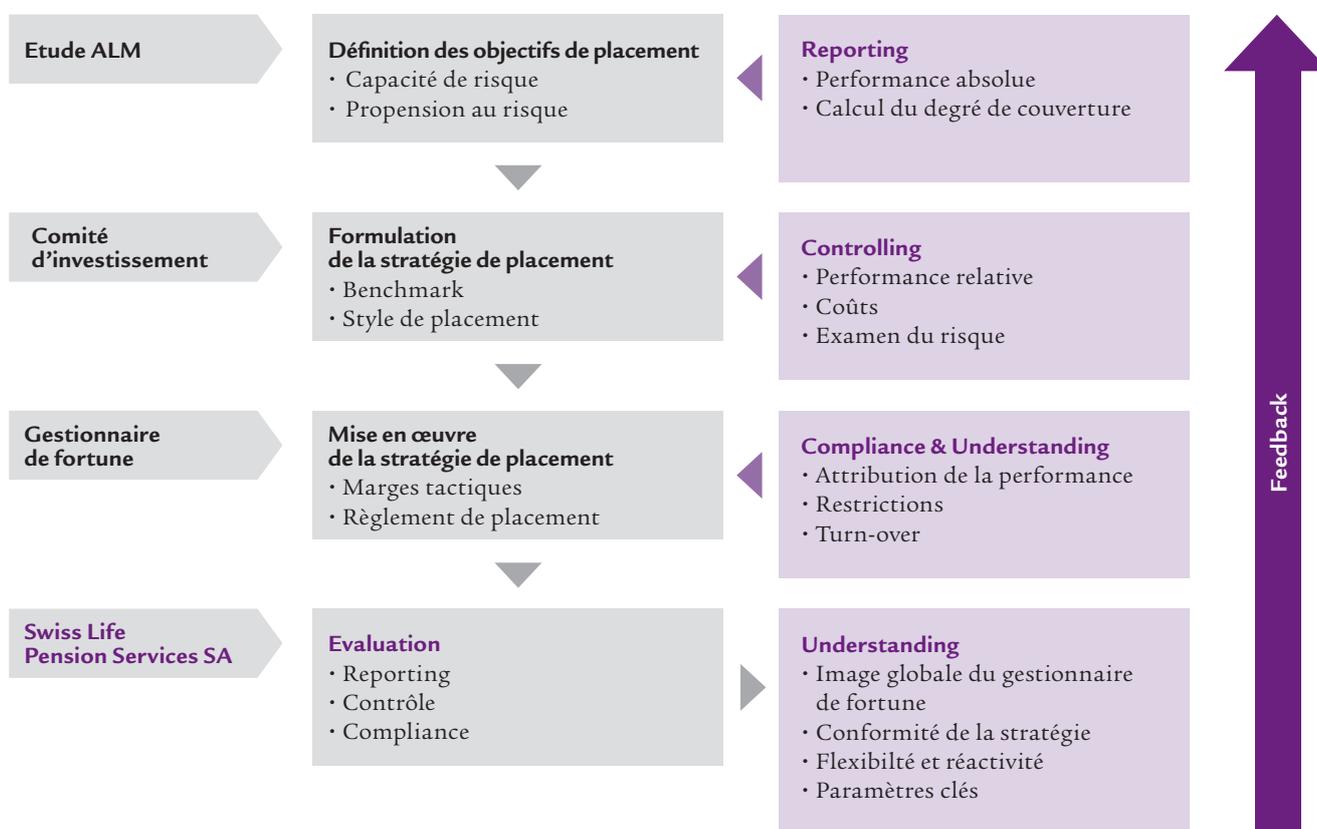
Ce processus permet de déceler à temps toutes violations des directives en vigueur ou toute évolution non conforme. Il est ainsi possible d'appliquer des mesures correctives dans les plus brefs délais.

¹ «Investment Global Positioning System-Tool»

Rapport partiel «Understanding»

Le conseil de fondation, respectivement le comité d'investissement doivent obtenir une image globale des gestionnaires de fortune responsables du patrimoine de la caisse de pensions. La stratégie de chaque gestionnaire est analysée en fonction de plusieurs paramètres, comme les décisions-clés générateur de performance, la flexibilité ou la réactivité face aux aléas des marchés financiers, ainsi que le style de gestion mesuré par l'attribution de performance. Cette analyse permet de comprendre le positionnement de chaque gestionnaire. De ce fait, le conseil de fondation, de même que le comité d'investissement, aura une meilleure compréhension de l'évolution de son portefeuille, ce qui lui permettra d'évaluer les gestionnaires de fortune sur des bases plus objectives.

I. GPS-Tool



L'I. *GPS-Tool* de SLPS assure la vérification et l'amélioration continue du processus décisionnel relatif aux placements (au niveau stratégique et opérationnel) au cours d'une période définie pour chaque gestionnaire ou globalement. Dans ce contexte, les différentes étapes liées au processus d'investissement global (pronostics, décisions et application), la qualité, les résultats obtenus ainsi que les risques et les coûts pris et engendrés, sont présentés de manière transparente et compréhensible, générant des informations concrètes qui facilitent toutes décisions du conseil de fondation, respectivement du comité d'investissement.

Roland Schmid, gérant
15 avril 2014

Pension Services – La société de conseil de Swiss Life

N'hésitez pas à nous contacter:

*Swiss Life Pension Services SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Téléphone 0800 00 25 25
pension.services@slps.ch
www.slps.ch*

*Succursale en Suisse romande:
Swiss Life Pension Services SA
Av. de Rumine 13
1001 Lausanne*

